



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du JURA**
entre 2009 et 2014

Crimes et délits constatés par la
Police et Gendarmerie nationales
dans le département
du JURA
entre 2009 et 2014



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du JURA**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.39.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes aux biens	2 177	1 936	2 070	2 050	1 799	1 685
	Vols sans violence	1 701	1 468	1 564	1 633	1 453	1 373
	Vols liés aux véhicules à moteurs	648	449	452	456	431	349
35	Vols d'automobiles	109	73	104	77	84	60
37	Vols à la roulotte	246	181	185	232	158	163
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	167	127	119	106	128	88
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	126	68	44	41	61	38
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	0	0	0	0
	Cambriolages	306	327	325	337	290	223
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	106	126	140	171	167	110
28	Cambriolages de résidences secondaires	1	1	2	4	9	5
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	87	121	95	96	54	46
30	Cambriolages d'autres lieux	112	79	88	66	60	62
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	537	474	531	594	530	597
32	Vols à la tire	30	45	42	40	34	35
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	212	184	205	203	167	205
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	295	245	284	351	329	357
	Autres vols sans violence	210	218	256	246	202	204
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	8	7	14	9	5	11
33	Vols à l'étalage	148	144	181	145	122	111
39	Vols simples sur chantier	8	5	5	9	10	11
40	Vols simples sur exploitations agricoles	0	0	0	0	0	1
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	46	62	56	83	65	70
	Vols avec violences	55	48	56	72	52	46
	Vols à main armée	4	4	1	8	1	5
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	0	0	0	1	0	1
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	1	4	0	3	1	1
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	1
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	3	0	0	0	0	1
19	Autres vols à main armée	0	0	1	4	0	1
	Vols avec armes blanches	3	7	6	10	3	6
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	3	1	2	0	2
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	1	1	1	2	1	2
22	Autres vols avec armes blanches	2	3	4	6	2	2
	Vols violents sans arme	48	37	49	54	48	35
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	1	0	0	0	2	5
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	2	2	1	1	1	1
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	26	15	20	25	22	14
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	19	20	28	28	23	15
	Destructions, dégradations	421	420	450	345	294	266
62	Incendies volontaires de biens publics	9	5	5	3	5	11
63	Incendies volontaires de biens privés	31	32	26	39	27	30
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	66	39	45	27	43	48
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	100	117	101	112	119	100
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	215	227	273	164	100	77

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.39.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes aux biens	-	- 11,1	+ 6,9	- 1,0	- 12,2	- 6,3
	Vols sans violence	-	- 13,7	+ 6,5	+ 4,4	- 11,0	- 5,5
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 30,7	+ 0,7	+ 0,9	- 5,5	- 19,0
35	Vols d'automobiles	-	- 33,0	+ 42,5	- 26,0	+ 9,1	- 28,6
37	Vols à la roulotte	-	- 26,4	+ 2,2	+ 25,4	- 31,9	+ 3,2
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 24,0	- 6,3	- 10,9	+ 20,8	- 31,3
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 46,0	- 35,3	- 6,8	+ 48,8	- 37,7
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	+ 6,9	- 0,6	+ 3,7	- 13,9	- 23,1
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 18,9	+ 11,1	+ 22,1	- 2,3	- 34,1
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	ns
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 39,1	- 21,5	+ 1,1	- 43,8	- 14,8
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 29,5	+ 11,4	- 25,0	- 9,1	+ 3,3
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	- 11,7	+ 12,0	+ 11,9	- 10,8	+ 12,6
32	Vols à la tire	-	+ 50,0	- 6,7	- 4,8	- 15,0	+ 2,9
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 13,2	+ 11,4	- 1,0	- 17,7	+ 22,8
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	- 16,9	+ 15,9	+ 23,6	- 6,3	+ 8,5
	Autres vols sans violence	-	+ 3,8	+ 17,4	- 3,9	- 17,9	+ 1,0
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	- 2,7	+ 25,7	- 19,9	- 15,9	- 9,0
39	Vols simples sur chantier	-	ns	ns	ns	ns	ns
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 34,8	- 9,7	+ 48,2	- 21,7	+ 7,7
	Vols avec violences	-	- 12,7	+ 16,7	+ 28,6	- 27,8	- 11,5
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	- 22,9	+ 32,4	+ 10,2	- 11,1	- 27,1
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	ns	ns	+ 25,0	- 12,0	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	+ 40,0	- 0,0	- 17,9	ns
	Destructions, dégradations	-	- 0,2	+ 7,1	- 23,3	- 14,8	- 9,5
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	+ 3,2	- 18,8	+ 50,0	- 30,8	+ 11,1
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	- 40,9	+ 15,4	- 40,0	+ 59,3	+ 11,6
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 17,0	- 13,7	+ 10,9	+ 6,3	- 16,0
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	+ 5,6	+ 20,3	- 39,9	- 39,0	- 23,0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du JURA**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.39.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes aux biens	3 037	2 895	2 823	3 235	3 205	3 288
	Vols sans violence	2 793	2 607	2 587	2 983	2 950	3 021
	Vols liés aux véhicules à moteurs	792	705	717	780	785	917
35	Vols d'automobiles	176	170	151	189	179	171
37	Vols à la roulotte	401	367	307	289	321	360
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	149	122	196	253	251	336
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	65	45	60	48	34	48
34	Vols de véhicules de transport avec fret	1	1	3	1	0	2
	Cambriolages	636	628	570	867	781	788
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	191	246	246	385	362	350
28	Cambriolages de résidences secondaires	56	49	52	63	43	86
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	286	251	179	264	258	180
30	Cambriolages d'autres lieux	103	82	93	155	118	172
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	949	913	892	943	989	910
32	Vols à la tire	75	64	67	66	102	122
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	480	434	418	441	427	414
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	394	415	407	436	460	374
	Autres vols sans violence	416	361	408	393	395	406
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	40	31	16	2	8	4
33	Vols à l'étalage	72	77	87	95	97	116
39	Vols simples sur chantier	87	52	59	42	43	38
40	Vols simples sur exploitations agricoles	49	47	72	70	75	62
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	168	154	174	184	172	186
	Vols avec violences	19	27	16	31	28	37
	Vols à main armée	6	9	1	7	3	10
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	1	1	0	0	0	1
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	3	2	0	4	1	7
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	2	0	0	2	1
19	Autres vols à main armée	2	4	1	3	0	1
	Vols avec armes blanches	2	4	2	4	7	5
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	2	1	1	0	3	2
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	0	1	0	0	1	0
22	Autres vols avec armes blanches	0	2	1	4	3	3
	Vols violents sans arme	11	14	13	20	18	22
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	1	1	0	0	0	4
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	2	3	1	3	3	1
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	3	5	3	8	6	7
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	5	5	9	9	9	10
	Destructions, dégradations	225	261	220	221	227	230
62	Incendies volontaires de biens publics	8	3	6	2	12	9
63	Incendies volontaires de biens privés	23	24	26	25	30	41
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	1	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	86	115	91	80	85	74
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	64	73	56	64	58	53
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	44	45	41	50	42	53

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du JURA**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.39.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes aux biens	-	- 4,7	- 2,5	+ 14,6	- 0,9	+ 2,6
	Vols sans violence	-	- 6,7	- 0,8	+ 15,3	- 1,1	+ 2,4
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 11,0	+ 1,7	+ 8,8	+ 0,6	+ 16,8
35	Vols d'automobiles	-	- 3,4	- 11,2	+ 25,2	- 5,3	- 4,5
37	Vols à la roulotte	-	- 8,5	- 16,3	- 5,9	+ 11,1	+ 12,1
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 18,1	+ 60,7	+ 29,1	- 0,8	+ 33,9
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 30,8	+ 33,3	- 20,0	- 29,2	+ 41,2
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	- 1,3	- 9,2	+ 52,1	- 9,9	+ 0,9
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 28,8	- 0,0	+ 56,5	- 6,0	- 3,3
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- 12,5	+ 6,1	+ 21,2	- 31,7	+ 100,0
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 12,2	- 28,7	+ 47,5	- 2,3	- 30,2
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 20,4	+ 13,4	+ 66,7	- 23,9	+ 45,8
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	- 3,8	- 2,3	+ 5,7	+ 4,9	- 8,0
32	Vols à la tire	-	- 14,7	+ 4,7	- 1,5	+ 54,5	+ 19,6
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 9,6	- 3,7	+ 5,5	- 3,2	- 3,0
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 5,3	- 1,9	+ 7,1	+ 5,5	- 18,7
	Autres vols sans violence	-	- 13,2	+ 13,0	- 3,7	+ 0,5	+ 2,8
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	- 22,5	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	+ 6,9	+ 13,0	+ 9,2	+ 2,1	+ 19,6
39	Vols simples sur chantier	-	- 40,2	+ 13,5	- 28,8	+ 2,4	- 11,6
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	- 4,1	+ 53,2	- 2,8	+ 7,1	- 17,3
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	- 8,3	+ 13,0	+ 5,7	- 6,5	+ 8,1
	Vols avec violences	-	+ 42,1	ns	+ 93,8	- 9,7	+ 32,1
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	ns	ns	ns	+ 22,2
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	ns	ns	ns	ns	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Destructions, dégradations	-	+ 16,0	- 15,7	+ 0,5	+ 2,7	+ 1,3
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	+ 4,3	+ 8,3	- 3,8	+ 20,0	+ 36,7
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	+ 33,7	- 20,9	- 12,1	+ 6,3	- 12,9
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 14,1	- 23,3	+ 14,3	- 9,4	- 8,6
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	+ 2,3	- 8,9	+ 22,0	- 16,0	+ 26,2

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.39.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	362	401	402	408	403	397
	Violences physiques crapuleuses	55	48	56	72	52	46
	Vols avec violences	55	48	56	72	52	46
	Vols à main armée	4	4	1	8	1	5
	Vols avec armes blanches	3	7	6	10	3	6
	Vols violents sans arme	48	37	49	54	48	35
	Autres violences physiques crapuleuses	0	0	0	0	0	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	201	249	244	240	244	254
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	152	199	189	197	185	196
3	Homicides pour d'autres motifs	0	0	5	2	0	0
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	1	1	3	0	2
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	1	0	0	1	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	1	0	2	0	2	6
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	9	11	8	4	14	20
73	Violences à dépositaires autorité	38	38	39	33	43	30
	Violences sexuelles	28	27	19	26	22	32
46	Viols sur des majeur(e)s	4	8	3	4	13	10
47	Viols sur des mineur(e)s	8	1	5	8	3	7
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	6	2	4	6	4	8
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	10	16	7	8	2	7
	Menaces et chantages	78	77	83	70	85	65
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	9	6	11	5	9	9
12	Menaces ou chantages dans un autre but	69	71	72	65	76	56

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.39.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	+ 10,8	+ 0,2	+ 1,5	- 1,2	- 1,5
	Violences physiques crapuleuses	-	- 12,7	+ 16,7	+ 28,6	- 27,8	- 11,5
	Vols avec violences	-	- 12,7	+ 16,7	+ 28,6	- 27,8	- 11,5
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	- 22,9	+ 32,4	+ 10,2	- 11,1	- 27,1
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 23,9	- 2,0	- 1,6	+ 1,7	+ 4,1
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	-	+ 30,9	- 5,0	+ 4,2	- 6,1	+ 5,9
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	ns	ns	ns	ns	ns
73	Violences à dépositaires autorité	-	- 0,0	+ 2,6	- 15,4	+ 30,3	- 30,2
	Violences sexuelles	-	- 3,6	ns	+ 36,8	- 15,4	+ 45,5
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Menaces et chantages	-	- 1,3	+ 7,8	- 15,7	+ 21,4	- 23,5
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	+ 2,9	+ 1,4	- 9,7	+ 16,9	- 26,3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.39.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	595	538	593	641	707	722
	Violences physiques crapuleuses	19	27	16	31	28	37
	Vols avec violences	19	27	16	31	28	37
	Vols à main armée	6	9	1	7	3	10
	Vols avec armes blanches	2	4	2	4	7	5
	Vols violents sans arme	11	14	13	20	18	22
	Autres violences physiques crapuleuses	0	0	0	0	0	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	391	363	369	414	414	443
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	338	300	326	356	321	347
3	Homicides pour d'autres motifs	2	5	1	1	0	1
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	0	0	2	2	2
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	1	1	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	2	4	4	2	4	3
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	29	28	20	34	62	64
73	Violences à dépositaires autorité	20	26	18	18	24	26
	Violences sexuelles	70	48	68	62	92	55
46	Viols sur des majeur(e)s	11	6	17	8	9	5
47	Viols sur des mineur(e)s	17	21	21	23	34	8
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	10	5	9	5	14	12
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	32	16	21	26	35	30
	Menaces et chantages	115	100	140	134	173	187
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	14	10	10	6	8	14
12	Menaces ou chantages dans un autre but	101	90	130	128	165	173

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.39.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 9,6	+ 10,2	+ 8,1	+ 10,3	+ 2,1
	Violences physiques crapuleuses	-	+ 42,1	ns	+ 93,8	- 9,7	+ 32,1
	Vols avec violences	-	+ 42,1	ns	+ 93,8	- 9,7	+ 32,1
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	ns	ns	ns	+ 22,2
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	- 7,2	+ 1,7	+ 12,2	- 0,0	+ 7,0
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	- 11,2	+ 8,7	+ 9,2	- 9,8	+ 8,1
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	- 3,4	ns	+ 70,0	+ 82,4	+ 3,2
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 30,0	ns	ns	+ 33,3	+ 8,3
	Violences sexuelles	-	- 31,4	+ 41,7	- 8,8	+ 48,4	- 40,2
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	+ 23,5	- 0,0	+ 9,5	+ 47,8	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	+ 31,3	+ 23,8	+ 34,6	- 14,3
	Menaces et chantages	-	- 13,0	+ 40,0	- 4,3	+ 29,1	+ 8,1
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 10,9	+ 44,4	- 1,5	+ 28,9	+ 4,8

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.39.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	429	369	362	336	554	400
	Escroqueries et infractions assimilées	407	357	342	325	533	394
91	Escroqueries et abus de confiance**	260	243	227	168	205	200
89	Falsification et usages de chèques volés	69	61	44	73	272	124
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	54	40	58	65	47	53
92	Infractions à la législation sur les chèques	13	5	5	3	0	4
84	Faux en écriture publique et authentique	0	0	0	1	2	1
85	Autres faux en écriture	6	5	5	12	5	11
86	Fausse monnaie	5	3	3	3	2	1
	Infractions économiques et financières	22	12	20	11	21	6
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	0	0	1	0	0	1
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	0	0	0	0
93	Travail clandestin	8	3	8	7	9	4
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2	0	0	0	2	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	0	2	0	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	3	5	1	0	6	0
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	0	1	0	0	0
102	Achats et ventes sans factures	0	0	1	0	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	2	1	3	1	2	0
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	1	2	1	1	0	0
105	Fraudes fiscales	1	1	0	0	0	0
106	Autres délits économiques et financiers***	3	0	2	2	2	1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.39.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 14,0	- 1,9	- 7,2	+ 64,9	- 27,8
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 12,3	- 4,2	- 5,0	+ 64,0	- 26,1
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- 6,5	- 6,6	- 26,0	+ 22,0	- 2,4
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 11,6	- 27,9	+ 65,9	+ 272,6	- 54,4
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 25,9	+ 45,0	+ 12,1	- 27,7	+ 12,8
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	ns	ns	ns
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	ns	ns	ns	+ 90,9	ns
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.39.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	750	641	757	617	667	895
	Escroqueries et infractions assimilées	684	588	670	552	592	840
91	Escroqueries et abus de confiance**	415	385	370	380	416	555
89	Falsification et usages de chèques volés	107	108	116	94	124	164
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	76	33	116	28	19	27
92	Infractions à la législation sur les chèques	50	29	28	23	12	66
84	Faux en écriture publique et authentique	12	12	11	5	1	4
85	Autres faux en écriture	20	20	22	19	19	23
86	Fausse monnaie	4	1	7	3	1	1
	Infractions économiques et financières	66	53	87	65	75	55
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	4	4	4	7	0	0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	0	1	0	1
93	Travail clandestin	39	30	29	27	23	25
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	3	0	2	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	5	0	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	1	5	5	0	11	7
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	1	0	7	11	3
102	Achats et ventes sans factures	3	1	2	0	3	2
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	3	1	13	5	12	3
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	4	4	15	14	10	10
105	Fraudes fiscales	1	0	2	2	2	1
106	Autres délits économiques et financiers***	7	7	10	2	3	3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.39.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 14,5	+ 18,1	- 18,5	+ 8,1	+ 34,2
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 14,0	+ 13,9	- 17,6	+ 7,2	+ 41,9
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- 7,2	- 3,9	+ 2,7	+ 9,5	+ 33,4
89	Falsification et usages de chèques volés	-	+ 0,9	+ 7,4	- 19,0	+ 31,9	+ 32,3
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 56,6	+ 251,5	- 75,9	ns	+ 42,1
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	- 42,0	- 3,4	- 17,9	ns	+ 450,0
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	+ 10,0	ns	ns	+ 21,1
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	- 19,7	+ 64,2	- 25,3	+ 15,4	- 26,7
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 23,1	- 3,3	- 6,9	- 14,8	+ 8,7
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.39.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	395	447	382	350	385	402
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	248	302	264	209	219	246
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	4	1	4	2	1	4
56	Usage-revente de stupéfiants	56	50	34	7	20	28
57	Usage de stupéfiants	181	247	222	197	195	205
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	7	4	4	3	3	9
	Infractions à la législation sur les étrangers**	21	16	9	2	3	2
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	19	14	8	2	1	1
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	1	1	1	0	1	0
71	Autres infractions à la police des étrangers**	1	1	0	0	1	1
	Faux documents	13	25	6	4	7	7
81	Faux documents d'identité	5	1	0	0	3	0
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	3	9	4	1	3	4
83	Autres faux documents administratifs	5	15	2	3	1	3
	Infractions à la législation sur de travail	11	3	10	7	11	4
93	Travail clandestin	8	3	8	7	9	4
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2	0	0	0	2	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	0	2	0	0	0
	Autres infractions révélées par l'action des services	102	101	93	128	145	143
44	Recels	36	35	21	15	28	15
74	Port ou détention armes prohibées	65	61	66	110	113	125
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	0	0	1	0	1
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	2	3	0	4	0
79	Atteintes à l'environnement	1	2	3	2	0	2
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	0	1	0	0	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.39.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	-	+ 13,2	- 14,5	- 8,4	+ 10,0	+ 4,4
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 21,8	- 12,6	- 20,8	+ 4,8	+ 12,3
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	- 10,7	- 32,0	ns	ns	+ 40,0
57	Usage de stupéfiants	-	+ 36,5	- 10,1	- 11,3	- 1,0	+ 5,1
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	+ 92,3	ns	ns	ns	ns
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 1,0	- 7,9	+ 37,6	+ 13,3	- 1,4
44	Recels	-	- 2,8	- 40,0	ns	+ 86,7	ns
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 6,2	+ 8,2	+ 66,7	+ 2,7	+ 10,6
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau IR.39.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	380	405	424	424	436	607
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	198	253	234	253	266	407
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	4	9	6	8	7	14
56	Usage-revente de stupéfiants	44	40	24	32	31	45
57	Usage de stupéfiants	121	180	184	207	223	345
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	29	24	20	6	5	3
	Infractions à la législation sur les étrangers**	16	14	11	12	8	12
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	14	12	7	11	8	11
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	1	0	2	1	0	0
71	Autres infractions à la police des étrangers**	1	2	2	0	0	1
	Faux documents	24	18	26	23	28	36
81	Faux documents d'identité	4	3	3	3	4	2
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	6	4	10	11	11	17
83	Autres faux documents administratifs	14	11	13	9	13	17
	Infractions à la législation sur de travail	42	30	36	27	23	25
93	Travail clandestin	39	30	29	27	23	25
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	3	0	2	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	5	0	0	0
	Autres infractions révélées par l'action des services	100	90	117	109	111	127
44	Recels	48	46	63	42	63	53
74	Port ou détention armes prohibées	23	27	27	40	30	52
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	3	3	2	0	4	2
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	2	1	2	1	1	0
79	Atteintes à l'environnement	20	12	21	24	11	16
80	Chasse et pêche	4	1	2	2	2	3
45	Proxénétisme	0	0	0	0	0	1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.39.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	-	+ 6,6	+ 4,7	- 0,0	+ 2,8	+ 39,2
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 27,8	- 7,5	+ 8,1	+ 5,1	+ 53,0
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	- 9,1	- 40,0	+ 33,3	- 3,1	+ 45,2
57	Usage de stupéfiants	-	+ 48,8	+ 2,2	+ 12,5	+ 7,7	+ 54,7
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 17,2	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	ns	+ 44,4	- 11,5	+ 21,7	+ 28,6
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 28,6	+ 20,0	- 25,0	- 14,8	+ 8,7
93	Travail clandestin	-	- 23,1	- 3,3	- 6,9	- 14,8	+ 8,7
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 10,0	+ 30,0	- 6,8	+ 1,8	+ 14,4
44	Recels	-	- 4,2	+ 37,0	- 33,3	+ 50,0	- 15,9
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 17,4	- 0,0	+ 48,1	- 25,0	+ 73,3
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	+ 75,0	+ 14,3	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau AU.39.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	11	11	14	12	7	14
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	27	30	40	28	51	55
14	Violations de domicile	4	3	6	6	8	2
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	19	28	29	16	8	25
54	Non versement de pension alimentaire	7	9	13	8	5	5
72	Outrages à dépositaires autorité	44	51	45	31	45	26
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	0	1	1	0	0	0
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	0	0	0	0	0
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	0	0	0	0	2	0
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	1	1	2	1	4	1
107	Autres délits	83	109	103	100	129	115

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

Tableau AU.39.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	+ 11,1	+ 33,3	- 30,0	+ 82,1	+ 7,8
14	Violations de domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	+ 47,4	+ 3,6	ns	ns	+ 212,5
54	Non versement de pension alimentaire	-	ns	ns	ns	ns	ns
72	Outrages à dépositaires autorité	-	+ 15,9	- 11,8	- 31,1	+ 45,2	- 42,2
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	+ 31,3	- 5,5	- 2,9	+ 29,0	- 10,9

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **JURA**
entre 2009 et 2014

Tableau AU.39.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	39	39	44	24	17	23
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	81	78	85	69	83	128
14	Violations de domicile	9	22	25	16	15	22
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	79	93	90	93	87	91
54	Non versement de pension alimentaire	55	54	46	53	63	60
72	Outrages à dépositaires autorité	40	48	39	28	34	41
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	3	4	3	2	0	1
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	2	1	1	0	1
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	1	1	0	1	1	1
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	13	13	9	14	10	13
107	Autres délits	212	210	242	259	231	218

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

Tableau AU.39.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du JURA entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	- 0,0	+ 12,8	- 45,5	ns	+ 35,3
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	- 3,7	+ 9,0	- 18,8	+ 20,3	+ 54,2
14	Violations de domicile	-	+ 144,4	+ 13,6	ns	ns	+ 46,7
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	+ 17,7	- 3,2	+ 3,3	- 6,5	+ 4,6
54	Non versement de pension alimentaire	-	- 1,8	- 14,8	+ 15,2	+ 18,9	- 4,8
72	Outrages à dépositaires autorité	-	+ 20,0	- 18,8	- 28,2	+ 21,4	+ 20,6
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	- 0,9	+ 15,2	+ 7,0	- 10,8	- 5,6

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.